C/2026/3085

4.6.2026

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.12161 — BH / CHART)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/3085)

1. Le 21 mai 2026, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Baker Hughes Company («BH», États-Unis),

— Chart Industries, Inc. («Chart», États-Unis).

BH acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Chart.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— BH est une entreprise spécialisée dans les technologies énergétiques présente dans plus de 120 pays et disposant d'un portefeuille diversifié de technologies et de services couvrant les chaînes de valeur énergétiques et industrielles,

— Chart conçoit, développe et fabrique des technologies de processus et des équipements pour la manipulation de molécules gazeuses et liquides, aux fins d'applications liées au GNL, à l'hydrogène, au biogaz, au gaz industriel, à l'industrie et au captage du CO_2. L'entreprise exploite 64 installations de fabrication dans le monde entier et fournit des services dans le monde entier.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12161 — BH / CHART

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).